



DUPLI-COLOR PLASTIC PRIMER est le promoteur d'adhérence parfait pour le vernissage ultérieur de pièces en plastique. Convient pour les meubles de jardin ou autres objets en plastique pouvant être vernis.

Utilisable sur les plastiques durs suivants : PUR, PS, PA, EPDM, ABS, PRV, PVC dur.

Il est possible de vernir ultérieurement avec des vernis en spray DUPLI-COLOR acryliques, nitrocellulosiques ou à base de résine synthétique au choix.

N° comm.: 557163, 319686

Qualité & propriétés

Produit à base de solvants avec additifs promoteurs d'adhérence spécifiques
Séchage rapide
Convient aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.
Bonne résistance aux influences extérieures
Bon écoulement, surface lisse

Données physiques & chimiques

Base: Résine spéciale

Nom de la couleur: transparent

Odeur: Caractéristique

Efficacité:

- 400 ML – 5 - 6 m²
- 150 ML – 5 - 6 m²

Recouvrable: 15 min

Surfaces: coatable hard plastics (garden furniture)

Température de fonctionnement minimale: 10 °C

Température de fonctionnement maximale: 25 °C

Point d'inflammabilité: n.a.

Stabilité de stockage: 10 années

Contenu:

- 400 ML
- 150 ML

Mode d'emploi

Éliminer la saleté, la graisse et le silicone du support.
Poncer éventuellement avec du papier abrasif, grain 600.
Éliminer la poussière de ponçage.
Avant utilisation, agiter la bombe pendant 3 minutes.
Pulvériser 2 couches fines au maximum.
Distance de pulvérisation env. 25 cm.
Après séchage (env. 15 minutes), recouvrable avec du vernis acrylique, à base de résine synthétique ou de combinaison de nitro.
Pulvériser un échantillon à un endroit peu visible

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Juillet 10, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.